

CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATEUR FINAL

Le présent contrat légal entre vous-même et Panasonic Entertainment & Communication Co., Ltd. (ci-après désigné "Panasonic") concerne l'utilisation de "Smartphone Connect" ("Logiciel sous licence"). Votre accord aux termes de ce contrat est indispensable pour utiliser le Logiciel sous licence. Veuillez lire attentivement le présent contrat avant d'utiliser ou d'installer le Logiciel sous licence : les termes s'appliquent au Logiciel sous licence ou à tout service accessible au moyen du Logiciel sous licence ("Services"). Votre utilisation ou installation du Logiciel sous licence sont jugées comme votre accord aux termes du présent contrat. Si vous n'acceptez pas les termes du présent contrat, n'utilisez pas et n'installez pas le Logiciel sous licence.

1. Droits de propriété intellectuelle

Panasonic et/ou le dispensateur de la licence possèdent tous les titres et les droits sur le Logiciel sous licence, à l'exception des logiciels Open Source (OSS) fournis par un tiers et inclus dans le Logiciel sous licence. Les logiciels OSS sont régis par un contrat logiciel séparé. Le texte de la licence de ce contrat séparé et la mention de copyright des logiciels OSS sont disponibles à l'adresse "www.panasonic.net/pcc/support/tel/air"

Panasonic a le droit d'accorder une licence ou a été autorisé à accorder le droit d'accorder une licence d'utilisation du Logiciel sous licence. Vous acceptez de recevoir uniquement une LICENCE D'UTILISATION LIMITÉE personnelle, non transférable et non exclusive du Logiciel sous licence et de la documentation associée le cas échéant, en respectant les termes et conditions suivants ; vous n'obtenez aucun titre, aucune propriété ou autre droit sur le Logiciel sous licence et la documentation associée, ni sur les algorithmes, concepts, études et idées représentés par ou incorporés dans le Logiciel sous licence et la documentation associée dont tous les titres et droits restent la propriété de Panasonic et de son dispensateur de licence.

2. LICENCE

Vous disposez des droits non exclusifs d'utilisation du Logiciel sous licence (y compris des mises à jour de ce logiciel) sur vos appareils portables en rapport avec votre utilisation de vos systèmes téléphoniques Panasonic compatibles avec le Logiciel sous licence et soumis aux règles ou méthodes du fournisseur du magasin d'applications.

Il est supposé que vous avez obtenu l'autorisation des propriétaires du téléphone ou des appareils portables contrôlés mais non possédés par vous-même (« Appareils ») de télécharger ou d'utiliser en temps réel sur un réseau une copie du Logiciel sous licence. Eux et vous-même pouvez faire l'objet d'un paiement concernant l'accès à Internet sur les Appareils. Vous acceptez la responsabilité de respecter les termes du présent contrat pour l'utilisation du Logiciel sous licence ou tout service sur ou en rapport avec l'Appareil, que vous en soyez propriétaire ou non.

3. RESTRICTION

- (1) Avant d'utiliser le Logiciel sous licence, vous effectuerez des copies de sauvegarde des fichiers importants dans un appareil de stockage des données (ex. carte SD ou micro SD introduite dans votre appareil portable).
- (2) Vous ne pouvez pas effectuer de copies du Logiciel sous licence et de la documentation associée ; vous pouvez cependant effectuer un nombre raisonnable de copies du Logiciel sous licence uniquement aux fins de sauvegarde et d'archivage.
- (3) Vous ne pouvez pas modifier, transformer ou transférer le Logiciel sous licence.
- (4) Vous ne pouvez pas rétro-concevoir, décompiler ou désassembler le Logiciel sous licence, sauf d'après les règles de la European Union and European Free Trade Association qui vous permet de rétro-concevoir, décompiler ou désassembler le Logiciel sous licence uniquement dans la mesure autorisée par l'Article 6 de la Directive de l'Union Européenne concernant la protection légale des programmes informatiques (OJL 122/42 - 17 Mai 1991).
- (5) Vous ne pouvez pas louer sous quelque forme que ce soit le Logiciel sous licence, que cela fasse ou non l'objet d'un paiement.
- (6) Vous ne pouvez pas exporter le Logiciel sous licence en contravention aux lois et réglementations sur le contrôle des exportations en vigueur.
- (7) Vous ne pouvez pas utiliser illégalement le Logiciel sous licence, dans une intention illégale ou de toute manière contrevent au présent contrat, ou agir frauduleusement et avec malveillance, par exemple en introduisant dans un réseau ou un système informatique du code malveillant, y compris des virus ou des données nuisibles dans le Logiciel sous licence ou dans un système d'exploitation.
- (8) Vous ne pouvez pas utiliser le Logiciel sous licence d'une manière qui peut endommager, désactiver, surcharger, nuire ou détériorer nos systèmes ou déranger d'autres utilisateurs.

4. GARANTIE LIMITÉE – LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Le Logiciel sous licence vous est fourni « en l'état ». Vous reconnaissez que le Logiciel sous licence n'a pas été développé pour répondre à vos besoins particuliers : vous êtes donc responsable de vérifier que les caractéristiques et fonctions du Logiciel sous licence correspondent à vos besoins. Le Logiciel sous licence est fourni uniquement aux fins d'utilisation domestique et privée. Vous acceptez de ne pas utiliser le Logiciel sous licence à toute fin commerciale, professionnelle ou de revente ; nous n'assumons aucune responsabilité quant aux pertes de profit, pertes d'exploitation, cessation d'activité ou perte d'opportunité commerciale. Notre responsabilité maximale concernant ce contrat ou en rapport avec lui (y compris votre utilisation du Service) qu'elle concerne le contrat, un préjudice (y compris la négligence) ou autre, se limite dans tous les cas à 100 Euros. Malgré ce qui précède, rien dans le présent contrat ne limite ou n'exclut votre responsabilité quant au décès ou aux blessures résultant de notre négligence, fraude ou fausse déclaration frauduleuse, ou toute autre responsabilité qui ne peut pas être exclue ou limitée par le droit de la consommation en vigueur dans votre pays. Panasonic n'est pas responsable des modifications du Logiciel sous licence dans le but de l'adapter à votre

Appareil tel qu'il se présente ou lorsque vous changez un environnement tel qu'un système d'exploitation ou une nouvelle version.

5. DROITS RESTREINTS DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS UNIS

L'utilisation, la duplication ou la divulgation du Logiciel sous licence par le Gouvernement des Etats-Unis sont sujettes aux restrictions mentionnées dans le sous-paragraphe (c)(1)(ii) des Droits des Logiciels Informatiques et des Données Techniques (Rights in Technical Data and Computer Software) du Department of Defense Federal Acquisition Supplement (DFARS) 252.227-7013 ou dans les sous-paragraphe (c)(1) et (2) / Commercial Computer Software - Restricted Rights n° -19 CFA 52.227-19 pour les autres organismes administratifs.

6. CESSION

Vous ne pouvez pas céder ou transférer sous quelque forme que ce soit, en totalité ou partiellement, le présent contrat, les droits accordés ci-dessous, et l'utilisation du Logiciel sous licence. Panasonic peut céder sans votre accord le présent contrat en cas de fusion ou de vente de l'ensemble ou d'une partie importante des actifs de Panasonic.

7. DURÉE

Ce contrat de licence est valable jusqu'à sa fin. Vous pouvez mettre fin au présent contrat en détruisant le Logiciel sous licence, la documentation associée et toutes les copies. Ce contrat prend également fin si vous ne respectez pas un des ses termes et conditions. Dans ce cas, vous acceptez de détruire le Logiciel sous licence, la documentation associée et toutes les copies.

8. APPLICATION

Rien dans le présent contrat ne pourra être interprété dans le sens d'exiger un acte contraire à la réglementation ou à la loi : en cas de contradiction entre des clauses du présent contrat et la réglementation ou la loi, contraire à ce que les parties n'ont aucun droit à contracter, la loi s'appliquera. Cependant, dans ce cas, les clauses du présent contrat seront réduites et limitées uniquement dans la mesure nécessaire pour sa mise en conformité avec les exigences légales.

9. DROITS RÉSERVÉS

Panasonic se réserve le droit, avec un préavis raisonnable, de modifier ou d'interrompre le présent contrat en totalité ou en partie à tout moment et à son gré, pourvu que Panasonic informe de la modification ou de la cessation du présent contrat par une méthode raisonnable (y compris mais sans s'y limiter sur son site Web, sur un site de téléchargement ou par courrier électronique).